



VILLE DE BEAUCEVILLE  
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2025-551  
AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 27 novembre 2025, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement d'emprunt numéro 2025-551 pour des dépenses et un emprunt de 3 300 000,00 \$ pour des honoraires professionnels dans le cadre du projet de centre de services municipaux et communautaires

QUE le règlement vise à permettre un emprunt et des dépenses de 3 300 000,00 \$ pour des honoraires professionnels dans le cadre du projet de centre de services municipaux et communautaires ;

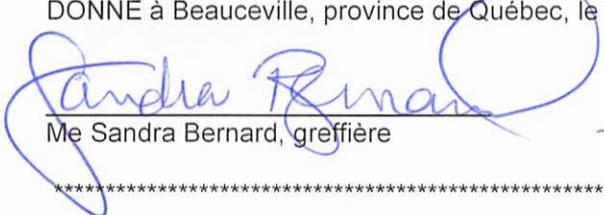
QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- Avis de motion :	24 novembre 2025
- Dépôt du projet de règlement :	24 novembre 2025
- Adoption du règlement :	27 novembre 2025
- Avis public d'une tenue de registre des personnes habiles à voter :	28 novembre 2025
- Tenue d'un registre des personnes habiles à voter :	4 décembre 2025
- Nombre de signatures recueillies lors de la tenue du registre :	0 (aucune)
- Approbation du règlement par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation :	8 décembre 2025

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

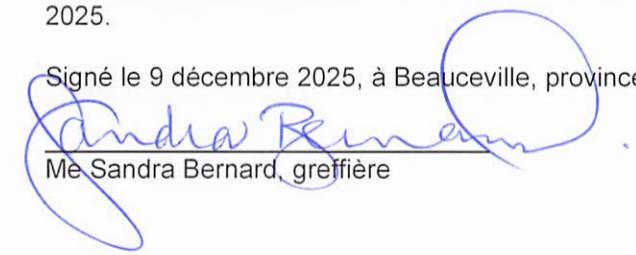
QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, le 9 décembre 2025.

  
Me Sandra Bernard, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 9 décembre 2025.

  
Signé le 9 décembre 2025, à Beauceville, province de Québec.

Me Sandra Bernard, greffière